**E**ésultats

Les Français souhaitent une prise

en charge par l'État de la pert



CÉAS de la Mayenne

29 rue de la Rouillère 53000 Laval Tél. 02 43 66 94 34 Mél. ceas53@orange.fr Site Internet : www.ceas53.org

#### CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro : Virginie Amirbacasse, Claude Guioullier, Nathalie Houdayer

## Gérontologie

Prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées Une perception en partie conditionnée par les moyens financiers

ans Études & Résultats nº 1148 de mai 2020, Kim Antunez (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Drees) présente les résultats du Baromètre d'opinion de la Drees réalisé en 2018 (1). L'enquête interroge la perception de 3 000 Français sur la prise en charge de la dépendance des personnes âgées.

En France, un million et demi de personnes de plus de 60 ans sont en perte d'autonomie (2) et vivent à domicile (10 % des personnes de plus de 60 ans). « À celles-ci s'ajoutent les 600 000 résidents en établissement pour personnes âgées dépendantes ». La perte d'autonomie constitue un enjeu social et sanitaire qui a fait l'objet d'une concertation « Grand âge et autonomie » en 2019. Un projet de loi est en préparation.

En incluant les dépenses de santé et celles relatives à la perte d'autonomie et à l'hébergement, le coût financier de la perte

d'autonomie des personnes âgées est estimé à « près de 30 milliards d'euros en 2014, dont 80 % sont pris en charge par les pouvoirs publics ».

En 2018, les « deux tiers des Français pensent qu'il revient à l'État et aux pouvoirs publics de prendre en charge financièrement les personnes âgées en perte d'autonomie ». Parmi eux se trouvent le plus souvent des citoyens aux revenus les plus modestes. À l'inverse, un tiers des Français considèrent que la prise en charge financière de cette perte d'autonomie devrait être assurée par les enfants, les familles ou les personnes âgées elles-mêmes, « par le biais de leur effort d'épargne ou d'une assurance privée (25 % et 11 %, respectivement) ». Ces répondants appartiennent le plus souvent à un ménage aisé.

« Les Français les plus aisés sont également plus nombreux à indiquer être prêts à épargner davantage en prévision d'une éventuelle situation de perte d'autonomie les concernant ». L'étude révèle que le taux d'épargne des 20 % des ménages les plus aisés est d'environ 30 %, alors que celui des 20 % des ménages plus modestes est proche de 5 %.

Un tiers des répondants se sont prononcés favorablement à la création d'une cotisation obligatoire pour tous, permettant le financement de la perte d'autonomie. Pour près de la moitié, cette cotisation devrait être facultative. La variabilité des opinions en fonction de l'âge des répondants ne s'observe pas significativement, ce qui « contredit l'idée selon laquelle chaque classe d'âge verrait avant tout la situation en fonction de ses propres intérêts financiers de court terme ».

L'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) constitue actuellement le moyen principal de la prise en charge financière de la perte d'autonomie par les pouvoirs publics. Elle est ouverte aux personnes âgées de plus de 60 ans et ses montants varient en fonction des revenus et des besoins. Si les Français interrogés sont majoritairement demandeurs d'une prise en charge financière par l'État de la perte d'autonomie, « seuls trois Français sur dix estiment que cette aide doit être universelle, sans condition de ressources ». Cette idée d'aide universelle est davantage soutenue par les plus jeunes : « 43 % des 18-24 ans (+ 11 points depuis 2006) contre 23 % des 65 ans ou plus (+ 6 points) ».

– « Les Français souhaitent une prise en charge par l'État de la perte d'autonomie des personnes âgées » (5 pages). (2) – La perte d'autonomie est ici définie « par les difficultés rencontrées dans la réalisation des actes de la vie quotidienne, en raison d'incapacités durables », d'où une confusion possible avec la dépendance.

# Des Français peu enclins à accepter l'entrée en institution d'un proche

Les Français sont peu nombreux à accepter l'entrée en institution d'un de leurs proches. « En effet, en 2018, moins d'un Français sur cinq (18 %) placerait un parent proche dans une institution spécialisée si celui-ci perdait son autonomie ». En outre, 39 % des personnes interrogées veilleraient à s'occuper de lui à son domicile ; 25 % seraient disposées à l'accueillir chez elles.

Plus les Français ont des revenus confortables, « plus ils privilégient des solutions financières pour faire face à la perte d'autonomie d'un proche ». Ils sont aussi plus enclins à accepter le placement de leur proche dans un établissement spécialisé (22 % contre 15 % pour les personnes ayant des revenus plus modestes). Les moyens financiers sont un facteur explicatif : les plus aisés peuvent, plus facilement, investir de l'argent « qui plus est dans des

structures plus coûteuses, offrant un meilleur service ». Inversement, plus les Français sont modestes et « plus ils répondent qu'ils accueilleraient leur parent en perte d'autonomie chez eux ».

Concernant les aidants qui accompagnent bénévolement et régulièrement une personne en perte d'autonomie, ils sont huit sur dix à déclarer ne pas se sentir « suffisamment aidés et considérés en tant qu'aidants par les pouvoirs publics ». Cela concerne particulièrement les 35-49 ans (86 %) et les personnes consacrant plus de neuf heures par semaine à aider un proche en perte d'autonomie (89 %).

Pour améliorer la situation des aidants, les Français estiment qu'il est prioritaire d'ouvrir des accueils de jour (38 %), de fournir une aide financière (26 %), et de favoriser « de meilleurs aménagements du temps de travail pour les aidants (17 %) ou une formation spécifique (16 %) ».



### Un ancien préfet de la Mayenne à Beauvau

es années passent... et les préfets défilent ! À peine arrivés, les voilà repartis au bout de deux ou trois ans. Pas le temps et rarement l'occasion, pour le CÉAS, de les rencontrer et d'engager des collaborations.

Il y a une exception notable. C'était entre 1999 et 2002. Arrivant du cabinet du président Jacques Chirac, Pierre de Bousquet de Florian est préfet de la Mayenne. Un peu glacial de prime abord, exigent et d'une extrême rigueur dans le travail. Il n'empêche! Le CÉAS était alors très souvent à la préfecture, en l'occurrence pour un dossier visant à élaborer une politique départementale de prévention des pratiques addictives. En outre, il n'était pas rare de croiser le préfet dans les commerces lavallois...

Le Monde, dans son édition du 11 juillet 2020, souligne qu'il a derrière lui « une carrière préfectorale prestigieuse ». Sans citer la Mayenne ! Pierre de Bousquet de Florian est tout de même passé par les Hauts-de-Seine, le Pas-de-

Calais, la Haute-Normandie et la Seine-Maritime, le Languedoc-Roussillon et l'Hérault.

Mais, entre 2002 et 2007, juste après son passage à Laval, il a surtout dirigé l'ancienne Direction de la surveillance du territoire (DST). Il a retrouvé des fonctions très importantes avec Emmanuel Macron : il était coordinateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT). Avec le changement de gouvernement, âgé de 66 ans, il est maintenant



Pierre de Bousquet de Florian, ancien préfet de la Mayenne (1999 à 2002)

directeur du cabinet de Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur.

La pensée bdomadaire « C'est un enjeu démocratique majeur que de préserver une presse et des médias généralistes, car ce ne sont pas à des consommateurs que l'information s'adresse, mais à des citoyens membres d'une communauté. Tout comme c'est avec un être humain que le médecin dialogue et non avec un simple corps ; à une personne en devenir que l'enseignant transmet, et non à un singe savant. La robotisation, œuvre des meilleurs spécialistes, doit nous alerter plus que jamais sur l'importance vitale de nos généralistes. Spécialistes en humanité. »